

Berlin, den 28 Junitet 1870.

44

Schweizerische Gesandtschaft  
— in —  
DEUTSCHLAND.

Antrag.  
Vn. pafens betreffend die Karten aus Militärsp. im Auftrag  
Vn. Schreiben w. u. u. u.  
J. VIII. 70.

Au très-honore' département politique fédéral à Berne.

Monsieur le Président!

Les divers détails que je vous ai communiqués relativement à la répartition des troupes sur la frontière n'ont pas été entièrement confirmés par les événements: il est maintenant avéré non seulement pour le public, mais aussi pour les officiers prussiens que plusieurs ordres officiels ont été donnés dans le seul but d'incluire en erreur ceux qui voudraient fournir des renseignements à l'armée française. L'incertitude de la destination des troupes est telle, que les I et II corps d'armée (Poméranie et Prusse) qui arrivent ici depuis 3 jours, et qui dans le principe devaient repartir après 5 jours de repos, ignorent maintenant s'ils formeront partie d'une armée de réserve des armées du Rhin, ou s'ils seront appelés à soutenir le corps de Vogel de Falkenstein dans la défense des côtes de la mer du Nord et de la Baltique. Je me bornerai donc à vous relater les faits les plus authentiques: des chefs de compagnie de toutes les armes de l'armée du Rhin viennent de recevoir les cartes topographiques nécessaires à la campagne qui va s'ouvrir: ce qu'il y a de curieux c'est que les cartes dont il s'agit sont celles de France, et ne comprennent au territoire Allemand Luxembourgeois et Belge, que les dessins non achevés de ces pays limitrophes tels qu'on les a pour compléter l'espace du format de la carte. Ces cartes au nombre de 37 et à l'échelle de 1:80,000, sont

celles

J. P. Corbellin  
N. H.  
J. VIII. 70.



celles de l'état major français et comprennent la partie Nord-Est de la France bornée à l'Est par le Rhin depuis la frontière Suisse, au Nord par la Bavière Rhénane la Prusse le Luxembourg et la Belgique, au Sud et à l'Ouest par une ligne partant du Rhin près la frontière Suisse et passant par Vesoul Champville Avallon Auxerre Sens Montargis Chartres Versailles St Germain Beauvais St Quentin Douay.

Les Français qui occupent les points forts du bassin de la Sarre, <sup>Semblent</sup> espérer que l'Allemagne viendra les attaquer sur ce territoire. On ne pense pas <sup>ici</sup> que l'armée allemande satisfasse à ce désir; aussi on bien offrira-t-elle la bataille sur son territoire ou bien se portera directement sur Metz. Je m'arrête là sur ce sujet, ne voulant pas me livrer à des suppositions. Je ne puis qu'ajouter, que les transports des troupes s'accomplissent avec célérité et régularité, l'armée Allemande sera entièrement formée vers le 11-6 Août. Le nombre des troupes qui se trouvent déjà sur le Rhin est actuellement suffisant pour opposer une défense énergique à une attaque du côté de la France.

Le gouvernement d'ici a, en suite des débats occasionnés dans les chambres anglaises, publié in Extense, ainsi que vous l'aurez vu par mon envoi d'hier, le projet de traité présenté dans le temps par Benedetti. Cette pièce qui a été vue par plusieurs diplomates a été reconnue par eux pour avoir été écrite par M. de Benedetti lui-même et a été présentée parait-il lors de la question du Luxembourg et plus tard à l'occasion de la question des chemins de fer belges. Elle jette un jour nouveau et peu rassurant sur le sort qu'auraient à attendre les petits Etats dans le cas d'une victoire de la France. La publication de cette pièce, entièrement inconnue des diplomates du Sud, a été fait un grand effet sur eux et on espère qu'elle engagera

engagera le gouvernement Anglais a faire observer plus strictement les regles de la neutralité. Reste a savoir si le gouvernement francais n'est pas a même de produire des documents aussi désagréables pour la diplomatie prussienne. —

On raconte a cette occasion que M. Benedetti dut avoir en pour mission de conclure avec la Prusse et avant la guerre de 66 un arrangement assurant pour tous les cas a la France la possession du territoire que cette dernière puissance a du céder a l'Allemagne par le secret traité de Paris. — Monsieur de Benedetti, dans l'idée que la Prusse serait battue, ne fit aucune démarche a cet effet voulant se réserver liberté d'action pour demander plus après une défaite. Les prévisions de M. Benedetti ne s'étant pas accomplies, il dut, après la victoire des Prussiens, parler des prétentions françaises; M. de Bismarck lui répondit qu'on ne devait pas songer a pareille chose. La France n'étant pas en mesure de faire la guerre dut se contenter de cette réponse et lors de la question du Luxembourg proposa le traité en question. — Celui-ci ayant été refusé la France arma et se mit en mesure attendant le moment propice pour faire la guerre, voyant s'avoir trouvé actuellement elle se sert du prétexte de la candidature du prince de Hohenzollern pour amener une rupture, espérant de cette manière n'avoir a combattre que l'Allemagne du Nord. —

L'échange de notes que cette publication a occasionnée vous sera sans doute connu par les journaux — l'article de fond de la "Nord. Allg. Zeitung" N. 173 qui vient de paraître sort du ministère des affaires étrangères et le télégramme que le comte de Bismarck a adressé au comte de Bernsdorf. Londres servent fort bien a éclaircir la position prise par le gouvernement de l'Allemagne du Nord. Les gens bien renseignés ne connaissent, concernant cet incident, que ce qui a paru dans les journaux. On attend avec une vive curiosité les documents que Bismarck a dit vouloir encore publier.

3321

Bundesrath vom 7. August 1870  
 Berlin D. G. M.  
 Jules Grévy

Je n'ai encore rien pu apprendre d'authentique sur l'incident  
 Dalwigk et me réserve de revenir sur ce point.

Preuve, Monsieur le Président, l'assurance renouvelée de ma  
 parfaite considération.

M. P. Menier.

M. de Freytag notifié sous date du 22 oct. à la Légation:  
 la France menaçant par ses armements le territoire allemand et  
 ayant déclaré la guerre à la Prusse, le traité d'alliance, conclu le  
 17 août 1866 à Berlin entre le Grand Duc et la Prusse, entre en vigueur  
 et le Gouvernement Grand Ducal, ayant reçu de la part du Chancelier de  
 la Confédération au Nord les informations officielles sur la déclaration de guerre  
 de la France, doit se considérer comme étant en état de guerre avec la France.

Sur les ordres de son Altesse Royale le Grand Duc son auguste  
 Souverain, le sousigné a chargé Monsieur le Baron de Schweizer de demander  
 au gouvernement Impérial des passeports et de quitter immédiatement la  
 France. Le Comte de Mosbourg, informé de la position que le Gouvernement  
 Prussien a prise vis-à-vis des événements, a demandé également des passeports  
 et vient de quitter la ville de Carlsruhe pour rentrer en France.